

Flash info #8 - 18 octobre 2015

f Like

Tweet

in Share



Français d'Amérique Ensemble

Frédéric Badey, Conseiller Consulaire

États-Unis, 6ème Circonscription :
Delaware - Maryland - Pennsylvanie - Virginie
Virginie Occidentale & Washington DC



Cher(ère) Compatriote :

Depuis fin juillet, nombreux sont les élus des Français de l'étranger qui, partout dans le monde, ont crié victoire après que le Conseil d'Etat a rendu le 27 juillet sa décision dans l'affaire de Ruyter (CSG/CRDS). A les lire, chacun semble considérer que son action a été prépondérante dans cette affaire... *But, it is a done deal* ? Les propos de M. Christian Eckert, secrétaire d'Etat au budget, lors d'une récente audition au Sénat, semblent indiquer le contraire « *Non, nous ne ferons pas droit aux demandes faites par les affiliés de régimes sociaux n'appartenant pas à l'espace économique européen, car nous n'avons aucun fondement juridique pour le faire* ».

Si la capacité des élus à s'octroyer des victoires peut parfois faire sourire, les rebondissements autour du remboursement de la CSG/CSRD montrent, s'il en était encore besoin, l'ampleur de l'écart entre les actions mises en œuvre, la communication politique et la réalité.

En tant qu'élu, je considère que j'engage ma responsabilité lorsque je communique. Twitter ou Facebook ne doivent pas faire oublier que la mission de vos élus est de vous aider, localement, concrètement et de manière désintéressée. Et croyez-moi, cette mission est belle.

Dans ce contexte, le Journal Officiel publié ce matin nous apporte une très bonne nouvelle : la nomination de M. Michel Charbonnier comme Consul Général de France à Washington. Cette nouvelle devrait donner du baume au cœur aux équipes de notre Consulat qui, depuis juillet, assurent l'intérim avec brio.

Bonne lecture.

Sommaire :

1. [Vie consulaire](#)
2. [Notariat - succession internationale](#)
3. [Education : Priorité d'inscription des enfants français / 401k et soutien à la scolarité](#)
4. [Fiscalité : CSG-CRDS pour les revenus immobiliers en France des Français de l'étranger](#)
5. [Difficultés rencontrées par les Français lors de leur retour en France](#)
6. [Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France](#)

Début septembre, notre Consulat nous réunissait pour faire le point sur la transformation du réseau Consulaire, les contraintes de sécurité et les travaux en cours. Grâce au dynamisme et au talent de notre équipe consulaire, notre circonscription est la grande gagnante de la réforme : la centralisation des actes d'Etat Civil pour la moitié Est des Etats-Unis, une équipe renforcée et des futurs locaux mieux adaptés (au centre du bâtiment B de l'Ambassade). Notre « nouveau » consulat devrait ouvrir ses portes en décembre.

Comme je l'ai indiqué, un nouveau Consul Général a été nommé ([décret du 15 octobre](#)). Il saura, je n'en doute pas, apprécier la richesse de notre communauté et de ses associations.

2/ Notariat - succession internationale

Depuis le 17 août 2015, les règles en matière de succession internationale ont changé avec l'entrée en application du règlement (UE) n° 650/2012 du 4 juillet 2012 sur les successions. La loi applicable à la succession est celle de la dernière résidence habituelle du défunt et cela pour l'ensemble des biens. Ce critère détermine la loi applicable à l'ensemble des opérations successorales.

Comme l'a indiqué la [Chambre des Notaires](#), « dans une telle situation, en effet, beaucoup préféreront soumettre leur succession à leur loi nationale, qui leur est plus familière. L'expression de ce choix, dite *professio juris*, est d'ailleurs possible depuis 2012. La loi applicable doit être désignée explicitement dans le cadre de dispositions de dernières volontés. Un Français vivant aux Etats-Unis pourra dès lors désigner la loi française dans un testament ».

3/ Education

Priorité d'inscription des enfants français dans le réseau des établissements en gestion directe et conventionnés (Lycée Rochambeau). La Cour d'Appel administrative de Versailles a confirmé, par sa décision du 28 septembre 2015, le rejet de la requête de l'AEFE qui contestait le caractère prioritaire de sa mission de scolarisation des enfants français à l'étranger par rapport à sa mission « secondaire » de rayonnement de la culture française à l'étranger (accueil des élèves étrangers).

401k. Comme mentionné dans mon dernier flash, le Sénateur Duvernois a accepté de relayer, dans le cadre de son mandat à la Commission nationale des Bourses scolaires, nos préoccupations sur la prise en compte des plans épargne retraite par capitalisation "401K" dans les plafonds mobiliers. La [réponse de M. Jean-Luc Massin](#) démontre à la fois le dogmatisme de notre interlocuteur au sein de l'AEFE et sa méconnaissance du fonctionnement des systèmes de retraite aux Etats-Unis. La bataille continue.

4/ Fiscalité - CSG-CRDS pour les revenus immobiliers en France des Français de l'étranger

Malgré la condamnation de France par la CJUE et l'arrêt du Conseil d'État du 27 juillet 2015, le gouvernement multiplie les tours de passe-passe pour essayer de retarder/limiter le remboursement des prélèvements sociaux indûment perçus : les résidents hors espace économique européen ne seront pas remboursés, l'année 2012 est prescrite (sauf pour les contribuables ayant pris date), les cotisations CSG-CRDS seront transférées vers le Fonds Solidarité Vieillesse (FSV)... Une usine à gaz dont, comme le reconnaît le gouvernement, le montage n'est pas d'une grande solidité juridique.

Qu'est ce que cela changera pour les Français de la circonscription ? Que pouvons-nous faire pour faire valoir nos droits ?

Les idées de « *class action* » qui ont pu circuler ici ou là semblent quelque peu utopiques. En effet, selon la loi française, l'action de groupe (article 423-1 du code de la consommation) ne peut porter que sur la réparation des préjudices matériels résultant des dommages matériels subis par les consommateurs, devant les tribunaux civils. Nous sommes donc hors-champ.

Tout n'est cependant pas négatif. L'éventuelle déductibilité fiscale - aux Etats-Unis - des sommes transférées vers le FSV est une idée à creuser. Reste à faire avaler la pilule à l'IRS...

Comme vous pouvez le constater, le problème est complexe et toute démarche malvenue pourrait avoir des conséquences plus ou moins fâcheuses. Le Sénateur del Picchia a bien voulu accepter de faire une analyse juridique de la position du gouvernement. Je reviendrai donc vers vous très prochainement avec un document spécifique et des recommandations pratiques.

5/ Difficultés rencontrées par les Français lors de leur retour en France

Le 21 juillet, Mme Hélène Conway-Mouret remettait à M. Manuel Valls son [rapport sur les difficultés rencontrées par les Français lors de leur retour en France](#). Ce rapport sera d'une lecture utile aux candidats au retour en France (en espérant que cela ne les dissuade pas de retrouver notre pays). Malheureusement, les problèmes de fond - comme le transfert de l'épargne retraite par exemple - n'y sont pas traités... L'[Union des Français de l'Etranger n'a d'ailleurs pas manqué de critiquer l'exercice](#).

6/ Rapport du Gouvernement sur la situation des Français établis hors de France

Le gouvernement a publié le 17 septembre son [rapport sur la situation des Français établis hors de France](#). Un travail colossal, qui permet de mieux comprendre les enjeux de l'expatriation et la politique de la France en notre faveur. De nombreux points sont traités : l'enseignement français à l'étranger, la protection sociale et l'action sociale, l'emploi et la formation professionnelle, la sécurité des Français établis hors de France, le soutien aux entreprises françaises à l'étranger et à la mobilité, la coopération internationale et l'administration des Français établis hors de France.

Une véritable Bible de l'expatrié, à lire et à partager sans modération !

N'oubliez pas que vous avez élu vos conseillers consulaires pour vous aider. N'hésitez pas à me faire part de vos préoccupations, de vos projets et de vos suggestions... [contactez-moi ici](#).

Au plaisir de vous retrouver très bientôt,
Bien cordialement,
Frédéric Badey
& toute l'équipe de Français d'Amérique Ensemble.

Vous recevez ce message en votre qualité d'électeur inscrit sur la liste consulaire de Washington.

Si vous souhaitez ne plus recevoir ces messages, vous pouvez vous désinscrire à tout moment de la liste des destinataires (en cliquant sur le lien « Désabonner » ci-dessous).